

- COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE
- DÉPARTEMENT DES YVELINES
- ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
- CANTON DE MANTES-LA-JOLIE

Madame Valérie PÉCRESSE
Conseil régional d'Île-de-France
2, rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN

Magnanville, le 5 février 2024

Réf. : 2024-08 – ML/GM/SC/CR
Affaire suivie par : Secrétariat Général
contact@mairie-magnanville.fr

Objet : Opposition au projet de construction d'une maison d'arrêt à Magnanville

Madame la Présidente,

J'ai pris connaissance de votre courrier à Monsieur le Préfet de Région Ile-de-France dans lequel vous le priez, dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E, de vous indiquer officiellement le lieu d'implantation finalement retenu par l'État pour son projet de construction d'un centre pénitentiaire.

En mai 2023, je vous ai fait parvenir une copie du courrier **dans lequel je demandais à l'État de poursuivre sa recherche foncière pour trouver un site plus approprié, de préférence sur des friches industrielles**, selon les arguments suivants :

- L'**artificialisation des sols** : ce projet amènerait à consommer 20 hectares de terres agricoles !
- La **proximité** avec les habitations, les établissements d'enseignement, un EHPAD, l'Hôtel de ville, etc.
- Les questions de **mobilités**, avec une route départementale déjà saturée, au milieu de laquelle est aussi situé un centre de secours principal. Nous ne disposons pas non plus à Magnanville d'échangeur autoroutier.
- La situation en **zone PPRN** avec la problématique de phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux en risque fort.
- Le **risque de ruissellement** des eaux.
- Les questions d'**assainissement**, etc.
- La situation du Mantois, qui est un **territoire sinistré socialement et économiquement** et qui ne peut décemment pas être le déversoir de toutes les problématiques du département des Yvelines.
- La difficulté de faire exister les **stigmates de l'attentat** que nous avons vécu en 2016 et la construction d'une prison sur le territoire.

Toujours en mai 2023, mes services vous ont fait parvenir notre contribution au SDRIF-E qui reprenait les mêmes arguments et dans lequel nous vous faisons part de l'avis suivant :

- ✓ La municipalité adopte auprès de la Région comme position vis-à-vis du SDRIF-E le strict respect de la zéro artificialisation des terres agricoles sans aucune dérogation, y compris pour les projets portés par l'État.

- ✓ Dans ce cadre, la municipalité souhaite que la pastille de « secteur d'urbanisation préférentielle » identifiée sur le territoire de Magnanville sur la carte n°1 relative à la « maîtrise du développement urbain » ainsi que celle figurant sur la carte n° 2 relative à « l'indépendance productive régionale » soient supprimées du projet actuel du SDRIF-E.

Ma commune étant directement impactée par l'ensemble de ces décisions, je souhaiterais m'entretenir avec vous dans les meilleurs délais.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Le Maire,
Conseiller communautaire délégué de la
Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
1er vice-président du CA du SDIS78

Bien à vous

Michel LÉBOUC

